



Communiqué de presse

Bruxelles, le 27 juillet 2022, 16 heures

KBC cesse de facturer des intérêts négatifs aux personnes morales et aux entreprises à partir du 1^{er} août 2022 au lieu du 1^{er} septembre 2022.

KBC Bank (y compris KBC Brussels et CBC) a décidé aujourd'hui de ne plus facturer d'intérêts négatifs aux personnes morales et aux entreprises dès le 1^{er} août 2022 sans attendre le 1^{er} septembre 2022 comme annoncé précédemment le 27 juin 2022 ([communiqué de presse](#)).

Cette décision fait suite à la hausse continue des taux du marché et à l'augmentation plus importante que prévu des taux d'intérêt (0,50% au lieu de 0,25%) décidée par la Banque centrale européenne le 21 juillet 2022.

KBC informera individuellement les clients concernés.

Rien ne change pour les particuliers. KBC n'a jamais facturé d'intérêts négatifs sur les dépôts/comptes d'épargne réglementés des particuliers. Les clients KBC bénéficient d'un taux de base de 0,01% et d'une prime de fidélité de 0,10% sur leur compte d'épargne réglementé privé.

Pour tout complément d'information, veuillez contacter:

Viviane Huybrecht, directeur Communication Corporate / Porte-parole du Groupe KBC
Tél. + 32 2 429 85 45 - pressofficekbc@kbc.be

KBC Groupe SA

Avenue du Port 2 – 1080 Bruxelles
Viviane Huybrecht
Directrice Communication Corporate /
Porte-parole
Tél.: 02 429 85 45

Service presse

Tél.: 02 429 65 01 Stef Leunens
Tél.: 02 429 29 15 Ilse De Muyer
Tél.: 02 429 32 88 Pieter Kussé
Tél.: 02 429 85 44 Sofie Spiessens

pressofficekbc@kbc.be

Les communiqués de presse KBC sont disponibles sur www.kbc.com.

Suivez-nous sur

www.twitter.com/kbc_group

Restez au courant de toutes les [solutions innovantes](#)